

PRÉFET DE LA SARTHE

PREFECTURE
SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'UTILITE PUBLIQUE

ARRÊTÉ N° DCPAT 2019-0142 du - 3 JUIL. 2019

OBJET : Consultation du public relative au projet d'arrêté préfectoral modifiant l'arrêté DIRCOL 2016-0198 du 3 juin 2016 portant approbation du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 FR5200647 « Vallée du Narais, forêt de Bercé, ruisseau du Dinan ».

Le préfet de la Sarthe, Officier de la légion d'honneur et Chevalier de l'ordre national du mérite,

Vu le code de l'environnement, et notamment son article L 123-19-1,

Vu le projet d'arrêté préfectoral modifiant l'arrêté DIRCOL 2016-0198 du 3 juin 2016 portant approbation du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 FR5200647 « Vallée du Narais, forêt de Bercé, ruisseau du Dinan »,

Sur proposition de monsieur le secrétaire général de la Préfecture de la Sarthe,

ARRÊTE

Article 1 : - Le projet d'arrêté préfectoral modifiant l'arrêté DIRCOL 2016-0198 du 3 juin 2016 portant approbation du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 FR5200647 « Vallée du Narais, forêt de Bercé, ruisseau du Dinan » est mis à la consultation du public du 4 juillet 2019 au 24 juillet 2019.

Article 2 : Cette consultation sera organisée uniquement par voie électronique sur le portail de l'Etat en Sarthe, rubriques « Publications/Consultation du public/Dossiers 2019 ».

Pendant la durée de cette consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations :

- par voie électronique sur le site de l'Etat en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr), rubrique « Publications/Consultation du public/Dossiers 2019 » ;
- ou en s'adressant à la Préfecture de la Sarthe (Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Bureau de l'environnement et de l'utilité publique) avant la fin du délai de consultation du public.

A l'issue de la consultation, le projet d'arrêté, éventuellement amendé, sera soumis à la signature du préfet de la Sarthe.

Article 3 : Monsieur le secrétaire général de la Préfecture de la Sarthe est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Thierry BARON